



ASIE/IRAN - Pour Iran Human Rights, après l'accord sur le nucléaire, il est urgent de prendre en considération les droits fondamentaux en Iran

Téhéran (Agence Fides) – « Il existe une augmentation du nombre des violations des droits fondamentaux et des exécutions capitales en Iran. Les minorités religieuses continuent à subir des persécutions. Après l'accord de Genève sur le nucléaire, le thème des droits fondamentaux devrait maintenant être au centre du dialogue international avec le pays ». C'est ce qu'affirme une note envoyée à l'Agence Fides par l'ONG Iran Human Rights, composée de ressortissants iraniens émigrés à l'étranger. Le fondateur et porte-parole de l'ONG, Mahmood Amiry Moghaddam, déclare dans la note précitée : « Nous accueillons favorablement l'accord sur la question nucléaire. Le peuple iranien ne veut pas la guerre mais désire également le respect des droits fondamentaux et des libertés ». Selon l'ONG, les colloques lancés sur le nucléaire constituent « l'occasion pour exercer des pressions sur le thème des droits fondamentaux » en encourageant « un moratoire concernant les exécutions capitales » et en invitant des représentants de l'ONU en Iran. « La paix et la stabilité au Moyen-Orient pourront être atteintes seulement lorsque les droits fondamentaux du peuple iranien seront garantis » affirme l'ONG.

Alors que les négociations de Genève étaient en cours, à compter de la mi-octobre, l'ONG a pu dénombrer 90 exécutions capitales en Iran dont 50 ont concerné des membres des minorités ethniques, tels que des prisonniers kurdes, béloutches ou appartenant à d'autres groupes non persans, considérés comme « ennemis du gouvernement ». S'agissant des minorités religieuses, des groupes chrétiens, alaouites et sunnites sont soumis à des persécutions continues et à une violence d'Etat – affirme l'ONG – malgré l'engagement pris par le Président Rouhani de permettre une plus grande liberté de culte. (PA) (Agence Fides 03/12/2013)